

## **Résolution 737**

### **Soutien aux agriculteurs, viticulteurs et maraîchers victimes de la grêle du 20 juin 2013**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que, le jeudi 20 juin 2013, un orage de grêle d'une rare violence a traversé le canton ;
- que des cultures maraîchères et viticoles, notamment, dans la région de Lully et Bernex, ont été durement frappées par la tempête ;
- que, dans ces secteurs, une partie importante de la récolte 2013 est compromise ;
- que, eu égard aux premières estimations, le dommage total devrait être très important ;
- que les agriculteurs, viticulteurs et maraîchers directement touchés se trouvent par conséquent dans une situation très difficile ;
- que cet événement climatique exceptionnel aura des conséquences à court et moyen termes pour l'avenir des exploitations touchées ;

manifeste son soutien et sa solidarité aux agriculteurs, viticulteurs et maraîchers victimes de la grêle du 20 juin 2013 ;

invite le Conseil d'Etat à prendre toute mesure utile et complémentaire afin qu'ils puissent compter sur l'aide rapide et efficace des Autorités ;  
recommande à la population de donner, lors de ses achats, la priorité aux produits du terroir en signe de soutien et de reconnaissance aux producteurs genevois.